

4-2-3 RÉDUCTION DES NUISANCES (BRUIT, LUMIÈRE, ODEUR, VAPEURS TOXIQUES, ONDES, QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR...)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	3
WEBOGRAPHIE	4

L'organisme public repère les nuisances auxquelles peuvent être confrontés les personnels (bruit, lumière, odeur, vapeurs toxiques, ondes, qualité de l'air intérieur...) afin de minimiser au maximum leurs conséquences

Objectif : Prévenir les effets négatifs des conditions de travail sur la santé (Iso 26000 article 6.4.6.1) ; établir des programmes mixtes personnels / direction pour la promotion de la santé et du bien être (Iso 26000 article 6.4.7.2) ; accroître la capacité d'anticipation et de veille des risques sanitaires (Défi n°7 SNDD)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Assurer des conditions de travail qui prennent en compte les normes en vigueur
- Faire connaître les normes, les résultats de mesure (si besoin)
- Mettre en œuvre un partenariat avec les acteurs du *Médico-social* ou des risques professionnels dans les Carsat
- Créer un lieu et/ou une fonction ressources
- Fournir le matériel de sécurité requis

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Établissement et/ou mise à jour du *document unique* [p.4]
- Rapport entre nuisances déclarées et nuisances traitées
- Résultats de tests / audits (qualité air, vapeurs, isolation thermique et sonore...) et mise en place d'un plan correctif
- Nombre de visites des locaux par le CHSCT, médecin du travail, etc.
- Existence d'un schéma directeur de maintenance des sites de travail
- Nombre de réunions d'échange et de partage organisées

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- CHSCT
- Communication
- Instances représentatives des personnels
- Médico-social
- Personnels
- Prestataires
- RH
- Services logistique / marchés / immobilier
- Services de prévention des risques professionnels des Carsat

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Responsabilité environnementale [p.4]

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels [p.4]

 *INRS_guide_conception_lieux_situations_travail_sept2011.pdf*

Le site de l'Ademe [p.4]

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail [p.4]

Le plan national santé au travail - 2015-2019 [p.4]

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L4121-1 et suivants : obligation de sécurité de résultat (mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs) et document unique

L 4312.1 et suivants: CHSCT

R4623-1 et suivants : rôle de la médecine du travail

WEBOGRAPHIE

document unique : http://www.inrs.fr/htm/evaluation_des_risques_professionnels.html

Responsabilité environnementale : <http://www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr>

Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels :

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Le site de l'Ademe :

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/pollution-lair-bruit/nuisances-sonores>

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/\\$File/visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/$File/visu.html)

Le plan national santé au travail - 2015-2019 :

<http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-conseil-d-orientation-sur-les,1455/plan-sante-au-travail-2015-2019,18424.html>